

## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 1031-17 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (zones de contraintes relatives à l'érosion côtière)**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 24 avril 2017;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 20 mars 2017;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 15 juin 2017;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 16<sup>e</sup> jour de juin 2017

Céline LeBlanc  
Greffière